



PROGRAMME
RÉNOCLIMAT +

BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS **RÉNOCLIMAT**

2023-25



Vos coûts de chauffage sont trop élevés?

Faites évaluer la performance de votre habitation unifamiliale par des experts pour 25 \$.

Le programme de subventions Rénoclimat permet d'évaluer la performance énergétique de votre maison. Il vous guide dans vos travaux de rénovation et peut diminuer votre facture d'énergie de 25 %.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme, consultez le renoclimat.ca.

ÉTAPE 1 - Demande d'admissibilité

Remplissez la demande d'admissibilité se trouvant à la page 3 du présent document afin de réserver le montant de votre subvention.

Acheminez votre demande d'admissibilité signée par courriel (format PDF) à inspecteur@saint-camille.ca,

par la poste ou en personne (format papier) au bureau de la Municipalité du canton de Saint-Camille situé au 85, rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) JOA 1G0

Les demandes d'admissibilité doivent être déposées avant le 31 décembre de l'année courante.

ÉTAPE 2 - Demande de subvention

Faites évaluer votre maison.

1. Prise de rendez-vous

AVANT de commencer vos travaux de rénovation, téléphonez à l'organisme **RÉNOCLIMAT** au **1 866 266-0008**, afin qu'un évaluateur vous contacte et prenne rendez-vous avec vous. Le délai pour la prise de rendez-vous varie selon la disponibilité de l'évaluateur (de deux jours à deux semaines).

2. Première visite de l'évaluateur Rénoclimat

Recevez la visite de l'évaluateur qui procédera à l'**évaluation énergétique** de votre habitation avant les travaux.

Lors de sa première visite, l'évaluateur Rénoclimat procédera au **test d'infiltrométrie**. Ce test consiste à vérifier l'étanchéité à l'air de la maison, en mesurant la quantité d'air extérieur qui y entre. Les fuites d'air d'une maison peuvent représenter jusqu'à 25 % des pertes de chaleur, voire 40 % dans le cas d'une vieille maison. Cela permet de bien cibler les travaux de rénovation ou d'isolation à effectuer.

Le coût de l'évaluation est de 150 \$. Si vous réalisez les travaux, RÉNOCLIMAT vous remet 100 \$. La Municipalité du canton de Saint-Camille vous remet 50 % des frais restant à débours, soit un montant de 25 \$ pour une habitation unifamiliale. Il vous en coûte donc 25 \$ pour votre évaluation énergétique.

Pour tout autre type d'habitation, vous recevrez un montant correspondant à 50 % des frais d'évaluation.

3. Rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat

Après la visite de l'évaluateur Rénoclimat, vous recevrez un rapport incluant la cote ÉnerGuide de votre habitation sous forme de pourcentage d'efficacité énergétique. Le rapport comprend également des recommandations vous suggérant les rénovations qui peuvent améliorer le rendement énergétique de votre habitation et le montant de subvention que vous pourriez recevoir du programme Rénoclimat.

Effectuez les travaux proposés.

4. Réalisation des travaux

En suivant les recommandations du rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat, effectuez les travaux de rénovation que vous désirez.

5. Deuxième visite : validation des travaux

Prenez rendez-vous avec un évaluateur Rénoclimat, qui effectuera une deuxième visite afin de valider les travaux effectués. Vous obtiendrez par la suite un **rapport d'évaluation énergétique après travaux** comprenant votre nouvelle cote ÉnerGuide. Pour être admissible à une subvention Rénoclimat, vous devez améliorer votre cote ÉnerGuide d'au moins un point.

6. Subvention Rénoclimat

Réception de votre **chèque de subvention Rénoclimat** par la poste.

7. Bonification de la subvention par la Municipalité du canton de Saint-Camille

Afin d'encourager les rénovations écoénergétiques, la Municipalité du canton de Saint-Camille bonifie votre subvention Rénoclimat de 25 %, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par habitation*. Remplissez le formulaire « Bonification de la subvention » à la page 5 de ce document.

8. Envoi du formulaire

Envoyez votre formulaire « Bonification de la subvention Rénoclimat » complété avec les pièces justificatives demandées par la poste à :

Programme Rénovation

Municipalité du canton de Saint-Camille
85, rue Desrivières
Saint-Camille (Québec) J0A 1G0

ou par courriel : inspecteur@saint-camille.ca

9. Subvention

Vous recevrez votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours*.

10. Vous avez des questions sur le programme?

Communiquez avec Mme Suzanne Bérubé, technicienne en bâtiment durable, au 819 758-6419, poste 3661, ou par courriel à inspecteur@saint-camille.ca.

* La demande de bonification de la subvention Rénoclimat doit être complétée et transmise dans les deux mois suivant la réception du chèque de la subvention Rénoclimat. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximum pouvant être accordé par habitation est de 2 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation de la Municipalité.

Pour plus d'information sur la bonification du programme de subventions Rénoclimat, consultez le site habitationdurable.com ou téléphonez au 819 828-3222.

Subvention additionnelle de la Municipalité du canton de Saint-Camille allant jusqu'à 175 \$ pour l'évaluation thermographique

En plus d'effectuer le test d'infiltrométrie du programme Rénoclimat, la Municipalité du canton de Saint-Camille vous recommande d'effectuer un test de thermographie de votre habitation. Il s'agit d'une photographie infrarouge du bâtiment, qui doit être réalisée **lorsque la température extérieure est inférieure à 0°C**. Ce test vous permettra d'évaluer rapidement et avec plus de précision la perte de chaleur de votre habitation.

À la suite de la visite du conseiller Rénoclimat, vous pourrez prendre rendez-vous avec un consultant certifié en thermographie.

La Municipalité du canton de Saint-Camille remboursera 50 % des frais d'évaluation, jusqu'à concurrence de 175 \$ par propriété. Afin d'obtenir votre remboursement, vous devez fournir la facture de l'évaluation thermographique.

Si l'évaluation thermographique vous intéresse, prenez rendez-vous avec un consultant certifié.

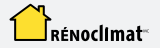


Demande d'admissibilité

À remettre pour l'ouverture de votre dossier



PROGRAMME
RÉNOVATION +



BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS RENOCLIMAT

Date du dépôt de la demande (avant le 31 décembre de l'année courante)

Demandeur

Nom du propriétaire qui recevra la subvention

Adresse du demandeur

Code postal

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse des travaux (si différente)

Date prévue du début des travaux

Date prévue de la fin des travaux

Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

- > Le demandeur aura jusqu'à un **maximum de 18 mois** à partir de la date du dépôt de la demande d'admissibilité pour réaliser les travaux et déposer le formulaire de demande d'attestation ainsi que les pièces justificatives.
- > Le demandeur devra informer rapidement l'inspecteur en bâtiment et en environnement de tout changement majeur à son projet.

Important : Veuillez conserver une copie de ce formulaire pour vos dossiers et remettre l'original à l'inspecteur en bâtiment et en environnement au 85, rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) J0A 1G0

Signature du demandeur

Date

Signature de de l'inspecteur en bâtiment
et en environnement

Date

Notez qu'il est de votre responsabilité d'assurer le suivi des travaux et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible pour vous accompagner dans le cheminement de votre projet.

N° dossier _____

Réservé à l'administration

Formulaire Bonification de la subvention

À faire parvenir après la réception du chèque de subvention Rénoclimat.



PROGRAMME
RÉNOVATION +



BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS RÉNOCLIMAT

Demandeur

Propriétaire

Prénom _____

Nom _____

Propriété

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

Rénoclimat

Remboursement des frais d'évaluation (test d'infiltrométrie)

Pour une maison unifamiliale, un montant de 25 \$ sera remboursé par la Municipalité, soit 50 % des frais d'évaluation déboursés.

_____ \$

Bonification de 25 % de la subvention Rénoclimat

Indiquez le montant de la subvention obtenue par Rénoclimat (sans les frais d'évaluation) : _____ \$ x 25% = _____ \$
Montant total (max 1 500 \$) : _____ \$

Pièces justificatives : Copie du chèque de subvention Rénoclimat Copie de l'évaluation finale

Thermographie

Remboursement de 50 % des frais d'évaluation

Indiquez le montant de votre évaluation thermographique
Multipliez par 50 % (pour obtenir le montant total demandé).

_____ \$ x 50% = _____ \$
Montant total (maximum 175 \$) : _____ \$

Pièces justificatives : Copie de la facture de l'évaluation

Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Renseignements supplémentaires

Programme Rénovation, Municipalité du canton de Saint-Camille

Tél. : 819 828-3222 - inspecteur@saint-camille.ca

Signature du demandeur : _____

Date : _____

La Municipalité pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée, si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Municipalité du canton de Saint-Camille pendant une période de trois ans à compter du jour où la Municipalité aura eu connaissance d'une telle situation.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention par la poste à :

Programme Rénovation

Municipalité du canton de Saint-Camille, 85, rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) JOA 1G0
ou par courriel au inspecteur@saint-camille.ca

Section réservée à l'administration

Responsable qui a reçu la demande : _____

Date de réception de la demande : _____

État de la demande : Acceptée Refusée

MERCI À NOS PARTENAIRES

Découvrez les offres exclusives de nos entrepreneurs.

habitationdurable.com/rabais



MERCI À NOS PARTENAIRES

Découvrez leurs offres exclusives

habitationdurable.com/rabais

